



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 25 juin 2018

6^e comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail

Mettre en réserve 100 % des récifs et lagons « pristines » Renforcer la protection des espaces protégés

Le président du gouvernement Philippe Germain, et le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie Thierry Lataste, ont présidé, mercredi 20 juin au gouvernement, le 6^e comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail en présence des 32 membres représentant les institutions, les associations environnementales et organisations non gouvernementales, les aires coutumières et les professionnels du secteur maritime.

Le parc naturel de la mer de Corail abrite un tiers des récifs et lagons éloignés « pristines » de la planète, soit 36% des récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie. Ces espaces extrêmement éloignés des zones habitées, et accessibles après plusieurs dizaines heures de navigation, représentent un patrimoine naturel unique. C'est pourquoi la Nouvelle-Calédonie, aux côtés de l'État, son partenaire, manifeste son fort attachement à ce patrimoine calédonien à travers un **projet d'arrêté instaurant la mise en réserve de 100% de nos « pristines »** : récifs et lagons éloignés du parc naturel. **Ce projet prévoit également un durcissement de la réglementation** : tout accès à une réserve naturelle devra être soumis à autorisation.

Un signal fort au niveau international

Cette volonté de protection, pour laquelle le comité de gestion du Parc a émis un avis favorable, coïncide avec deux événements majeurs : l'année internationale des récifs coralliens et les 10 ans de l'inscription d'une partie de nos récifs et lagons au patrimoine mondial de l'Unesco. Le gouvernement, l'État et leurs partenaires affichent ainsi clairement leur détermination commune de veiller à la préservation de la biodiversité des atolls d'Entrecasteaux, des plateaux des Chesterfield-Bellona et des récifs Pétrie et Astrolabe.

Un tourisme professionnel sous contrôle

Le deuxième projet d'arrêté soumis pour avis au comité de gestion encadre pour la première fois le tourisme professionnel dans le Parc. La ligne directrice vise à interdire tous usages pouvant avoir un impact sur la biodiversité du Parc. Le projet d'arrêté tel que défini permettra d'évoluer vers un tourisme professionnel durable soucieux de veiller au comportement respectueux des visiteurs.

Pour en savoir plus le parc naturel de la mer de Corail : <https://mer-de-corail.gouv.nc>



Un nouveau plan d'actions pour Entrecasteaux

Entrecasteaux, réserve naturelle du Parc inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 10 ans, fait l'objet d'une révision de son plan d'actions. Cette nouvelle feuille de route pour les cinq prochaines années, se concrétisera par un projet d'arrêté portant approbation du plan d'actions des atolls d'Entrecasteaux 2018-2022.

Préserver nos îles éloignées du Parc et leurs lagons associés étant l'affaire de tous, il est prévu d'organiser une consultation publique du 28 juin au 12 juillet. Tous les Calédoniens qui le souhaitent pourront prendre connaissance des trois projets d'arrêtés du gouvernement qui ont reçu un avis favorable du 6^e comité de gestion. À l'issue de cette période, les commentaires reçus permettront d'enrichir les projets qui seront à nouveau présentés au comité de gestion avant d'être soumis aux membres du gouvernement. Pour participer, il faudra se connecter au site internet du parc naturel de la mer de Corail : mer-de-corail.gouv.nc, cliquer sur ' espace-participatif ' puis sur ' donnez votre avis '.